

Image not found or type unknown



XXXX est'il un expert arnaque ?

Par **Ioana**, le **18/09/2011** à **16:43**

Bonjour,

j'ai un problème avec un comptable il m'as promis de faire bilan, liquidation, dissolution après que je vende ma société en plus sur le calculer le plus value etc...avec une somme de 4 mille euros je lui dois en espèces avant de commencer et il m'as garantie à par ces 4mille je ne pays rien d'autre ,mais 6 mois quia coulé il ne tien pas ses promettre et je dois tout recommencer à payer pour fermer ma société à un autre comptable

>XXX m'as promis de me rembourser argent mais jusqu'à aujourd'hui il ne rien rembourser qu'es ce que je dois faire quand je lui paie en liquide? et j'ai certain papier comme quoi il m'as garantie es ce que je peut porte plainte contre arnaque XXX

Par **mimi493**, le **18/09/2011** à **21:41**

Par contre, le titre de votre question est de la diffamation

Par **Michel**, le **20/09/2011** à **15:51**

Bonjour,

A partir du moment que vous avez payé en espèces, vous n'avez aucun recours !

Vous avez voulu économisé un peu, vous perdez tout.

Vous auriez payé en contrepartie d'une facture en bonne et due forme, vous auriez pu avoir

recours en Justice ou en vous plaignant à l'Ordre des expert comptables.

Michel
Legalacte

Par **Sylvie**, le **21/09/2011** à **09:54**

J'ai aussi même problème avec cet personne qui Es expert comptable au 33rue national Paris13. Il m'as pris 10mills euros avec promet corriger bilan, fournie faux fiche de paie, gonfler chiffre d'affaire pour m'aider prêt argent a la caisse d'epargne acheté maison ou fonds de commerce etc... Commission 15% sur montant qu'on a prête . Mais toujours XXX nous demande paye en avance et en espèces quand les chose passe tant mieux , mais si ca ne passe pas il tourne la tête tout de suite comme qu'il ne nous connaissai même pas. Franchement j'ai bien en avoir avec XXX le vrais arnaque .

Par **alterego**, le **21/09/2011** à **13:17**

Bonjour,

Compte tenu des travaux cités, il est normal qu'un cabinet comptable demande des avances conséquentes durant leur avancement et le solde, au plus tard, le jour même de leur remise.

A défaut du paiement intégral, il ne se défaussera pas du dossier en vous opposant son droit de rétention sur son travail.

Quant a l'entreprise, elle est bien inscrite au répertoire Sirène Direction Ile de France ; le code APE est bien celui d'une activité comptable, le même que celui des cabinets d'expertise comptable.

Un premier recours (amiable) est à exercer, comme il vous l'a été conseillé (Michel) auprès de l'Ordre des Experts Comptables d'Ile de France, en insistant sur la situation dans laquelle vous êtes et des difficultés auxquelles vous expose ce comptable.

Si vous êtes à jour de paiement, vous êtes davantage en position de force et pouvez vous montrer, plus encore, exigeante.

Cordialement

[citation]**Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit**[/citation]

Par **max**, le **21/09/2011** à **18:07**

coupable. car monsieur l'expert est sonné d'être informé de la législation et tenue de la respecter dans toute sa procédure comprise en vis-à-vis de ces interlocuteurs ou clients

Par **max**, le **21/09/2011** à **18:27**

concernent le versement en liquide dans tous les domaines devant être suivi d'un justificatif écrit noir sur blanc avec les formalités d'accord du contrat qui vous engage avec la personne en question. Comme le proverbe de ma grand-mère dit les bon comptes font de bons amis et vous serez couvert des mauvaises surprises toujours des preuves écrites

Par **alterego**, le **21/09/2011** à **19:12**

La marche à suivre vous a déjà été donnée.

Ordre des Experts Comptables de Paris Ile de France
<http://www.oec-paris.fr/page.php?p=122>
au moins vous n'avez pas à rechercher.

Je vous confirme pour l'avoir vérifié qu'il est bien membre de l'Ordre.

Il a donc une assurance RC Professionnelle au cas où...

Vous avez fait l'erreur de payer 4000 € sans vous faire remettre une note d'honoraires acquittée ou un simple reçu de la somme à valoir sur tels travaux etc..., ne faites pas une fixation et allez de l'avant.

Mettez l'intéressé en demeure et saisissez l'Ordre au plus vite.

Je crains que vous n'ayez une part de responsabilité dans la situation et que ce soit cela qui vous freine. Réflexion toute personnelle.

Cordialement

Par **Looana33**, le **28/09/2011** à **09:22**

Par contre quand on fait confiance sur qu'un qu'un sur tout il est mon comptable et avant tout il a fait marcher plein truc les autres comptables ne peuvent pas le faire c'est pour ça j'ai lui donné argent sans réfléchir. Il m'a bien montré les preuves comme quoi les restaurants les fonds de commerces se vendent facilement et comment il a fait pour qu'on puisse prêter des centaines de mille euros à la caisse d'épargne même quand on travaille au noir sans fiche de paie, seulement qu'on lui paie 15% sur le total qu'on a prêté en espèce sur tout. Je vais écrire à l'ordre des experts comptables et j'attends le résultat mais je ne crois pas trop par ce que il sont comme système et c'est les confrères etc....

Par **alterego**, le **28/09/2011** à **12:00**

Bonjour

Confrères bien entendu, mais l'Ordre est aussi le garant de l'éthique de la profession, aussi il n'apprécie guère et ne soutient pas les comportements délictueux.

Il est votre comptable, mais apparemment ce que vous avez le plus apprécié chez lui seraient l'art de vous aider à magouiller, ce qui vous fait écrire "les autres ne peuvent pas le faire". Effectivement, l'honnêteté fait que certaines personnes "ne peuvent pas le faire".

Je comprends mieux son comportement. En gros "il vous tient", ce qui limite votre champ d'action, ce qui est regrettable si l'on s'en tient à votre question initiale et aux problèmes que vous évoquiez.

Cordialement

[citation]"**Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit**"[/citation]

Par **paris13**, le **13/03/2012** à **07:54**

Bonjours à tous,

XXXX, petit mais c'est un gros magouilleur, il est capable de modifier tous les papiers administratifs pour détourner la loi. Il a demandé de l'argent liquide à ses clients, pas vu et pas de traces.

il a des maisons partout il roule en mercedes 500 + les maitresses

les coupables suivantes ses clients asiatiques comme il sont du mal à comprends Française les pauvres

Cordialement à tous

Par **allo13**, le **14/03/2012** à **13:22**

bonjour et personne peut rien fait contre cette personne ?

Par **robert**, le **07/09/2012** à **11:36**

C'est très agréable de voir des gens magouilleurs se faire magouiller par plus filou qu'eux.

Si vous aviez payé normalement vos impôts, vous seriez plus riches que maintenant...
Amusez-vous bien...!
Robert.

Par **alterego**, le **07/09/2012 à 14:00**

Le présumé arnaqueur n'existerait plus depuis longtemps si il n'y avait pas autant de gogos pas très nets eux non plus. Les deux sont malhonnêtes, seule l'intelligence les différencie.

Cordialement

Par **Looana33**, le **26/09/2012 à 20:30**

Moi aussi, j'ai été arnaqué par cet Comptable ,XXX c'est un monstre minuscule petit mais danger pour la société de France.un vrais magouille Bravo il est toujours plient maitresse et l'argents parce que les affaire marche toujours,avec son technique savoir faire et savoir tourner la loi.

Par **alterego**, le **26/09/2012 à 21:01**

Arrêtez d'en parler, vous allez nous le faire trouver sympathique.

Par **HSBC**, le **28/09/2012 à 00:55**

XXX, expertise comptable, commissaire au compte, XXX, est un expert de faux document , fiche de paie, corriger les documents bancaire, les impôts, ex.....si vous voulez avoir un credit personnelle, maison, ce XXX peut vous faire, à condition de lui payer 15% EN ESPECES sur le montant que vous voulez prêter par la banque, il a des très bon contact avec les banque, surtout XXXX

Par **alterego**, le **28/09/2012 à 04:10**

Ce monsieur, effectivement expert-comptable, doit avoir un dossier bien ficelé pour ne pas être inquiété par l'ordre des experts comptables et/ou par la justice. Chapeau !

Peut-être est-ce parce que ceux qui se plaignent de son comportement ne sont pas en odeur de sainteté que les récriminations se limitent uniquement à la toile.

Par **HSBC**, le **29/09/2012** à **00:57**

XXX a aussi une XXXX, pour aide les enfants orphelins au Vietnam, de temps en temps il organise des soires pour que les personnes de bon coeur donnent l'argent, mais cette argent n'est jamais parvenu a des enfants orphelins, mais dans sa poche, lui et sa famille, qui lui permet acheter pas mal des fonds de commerce et des appartement , toutes sont au nom de ses frère ou sa femme.(toutes ces frère ne travaille pas, toujours en vacance au vietnam, comment ils peuvent avoir l'argent pour acheter des appartements ??????) Mais jamais à son nom. (ou sont les brigades financier ??? ils sont aveuglent tous ou quoi??? peux rien faire contre lui???.. parce que il a beaucoup l'argent, et peut payé les bon avocats pour lui défense ???) c'est normal il dis toujours ce n'est pas lui qui fait, il est juste un coursier, c'est les autres qui faites , mais c'est lui qui encaisse l'argent. Bonne chance a des brigades ou les impôts pour lui mettre en prison,

Par **alterego**, le **29/09/2012** à **10:07**

Bonjour,

Clients de cet Expert aviez vous informé votre créancier, le Trésor Public, des agissements de votre Conseil et de l'arnaque dont vous affirmez être victimes ?

Certains, peu compte tenu des raisons qui vous ont conduits à faire appel à lui, l'auront fait.

Ce peu est suffisant pour affirmer que les Services Fiscaux sont parfaitement au courant des pratiques de ce professionnel à l'égard d'une clientèle fiscalement pas spécialement en odeur de sainteté ou pire encore.

S'adresser à plus magouilleur que soi pour se sortir d'une magouille c'est pendre le risque de se faire b....., ce dont certains se plaignent !

En fait, les sommes que vous lui avez versées servent à éviter aux Services Fiscaux d'être encombrés par des réclamations et contentieux farfelus, sachant par avance qu'ils n'ont que peu ou aucune chance d'aboutir.

Ne trouvez-vous pas étonnant que le nombre des victimes prospère sans qu'il ne soit jamais inquiété ?

Soyez assurés qu'il existe nombre de professionnels (experts comptables, avocats spécialisés en droit fiscal etc...), autres que ce genre de personnage, pour aider sérieusement et efficacement le contribuable.

Cordialement

Par **michel8**, le **11/03/2015** à **13:06**

Bonjour

J'ai lu tous vos commentaires sur XXX étant donné que je suis client chez lui j'ai décidé de tester les services qu'il vous propose :

Achat maison : 10 000€ (en espèce bien sûr)

Changement statut : 2800 €

faux bilan : 3500 €

Dépôt de bilan + divers frais : 1500€ + 900€ (frais annexe)

Nouveau en date : Dépôt ticket restaurant : il vous prend 20% sur la somme, il ne faut pas lui faire confiance car il ne vous rendra pas soit disant que c'est pas lui qui a déposé

je vous confirme que c'est un grand magouilleur du XXX

il arnaque même ses propres clients, ses collaborateurs sont tous au courant de ces petites affaires (extra) car c'est comme

ça qu'il roule en Merco, des voyages au Vietnam à gogo, des restos et des apparts partout.

Le seul dieu qu'il croit : c'est "ARGENT"

Alors futur client : IL FAUT FUIR LE PLUS LOIN POSSIBLE DE CE TYPE

Faire passer ce message à tous vos entourages pour que plus jamais d'autre personne tombe dans son piège.

J'ai quitté son cabinet depuis 09/03/2015

Bon courage

Par **arroseurarrose**, le **24/03/2015 à 08:59**

il a été arnaqué au Vietnam le 15/12/2014. il a déposé 400 000 euros à la banque Agribank, puis a signé beaucoup de papiers parmi ces papiers il y a des pages blanches avec sa signature pour faciliter les magouilles entre lui et le responsable de la banque. mais celui-là a vidé son compte. Bien fait pour sa gueule. Car au Vietnam sa plainte peut durer des années, et il doit dépenser beaucoup mais le résultat sera pas en sa faveur. Voilà, il a parlé avec le média de Saigon, mais là-bas sûrement ils savent qui est ce Monsieur et ils vont enfoncer ce XX encore plus profond

Par **TRESOR PUBLICQUE**, le **30/03/2015 à 16:39**

Où il a trouvé 400 000€ quatre cents mille euros en espèces
il a magouillé encore en FRANCE

Par **Thui**, le **12/02/2017** à **16:06**

Oui c'est sur que le magouille et appel les donne pour les orphelins au paye et voilà résultats.
Dieu à regarde sur sa situation. La loi en France c'est compliqué il a bien retourné la loi.

Par **Thui**, le **12/02/2017** à **16:09**

xxxxxxxxxxxxxxxxParis 13 expert comptable et commissaire au compte
Le vrais arnaque.pourtant il vie très bien et c'est intouchable ce mec.